

Les étapes pour l'obtention d'un permis aménagé:

Vous avez déjà votre permis et vous devez procéder à une **Régularisation**

Vous souhaitez obtenir votre **Permis de conduire**

Contactez
Médecin libéral agréé
par la préfecture.

*Il peut prescrire tout examen
médical complémentaire*

*Il peut demander au préfet
de convoquer la personne
devant la commission
médicale primaire*

Etes vous APTES?

Non

En cas de désaccord vous pouvez
faire appel à la:
**Commission Départementale
d'Appel**

Oui

Contactez
une **Auto Ecole**
cf fichier Auto Ecole

Pour une
Régularisation

Pour l'obtention du
Permis de conduire

Vous devez
① Apprendre à conduire
avec les aménagements

Vous devez être soumis à une
② Evaluation de la maîtrise
des aménagements
par l'inspecteur du permis de conduire

Vous devez
① Préparez et Passer l'examen
du permis de conduire
avec les adaptations
du poste de conduite

Obtention du
**Permis avec
les codes
correspondants
aux aménagements
pour la conduite**